L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 15 JUILLET 1879. 52me Année

DUPOUR & LEBERT,
Propriétaires-Editeurs.

NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI 15 JUILLET 1879.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR

Par S. Guimath, rue Toulouse, entre Royale et Bourbon, fonds d'un magasin de grocerie.

Par D. E. Murphy & fils, aux Nos 106 et 110 Rue des Magasins, bâtisses (planche et en grumeh.

A suivi, sur la Levée, en plat de la rue Peydras, 300 bagle fraîche

Farine! Farine! Farine!—Voir l'annonce de D. E. Murphy, commerce.

Bananes et Grenaie.—Voyez l'annonce d'encan de D. E. Murphy & fils.

Le rapport du comité judiciaire.

Nous avons lu, avec toute l'attention que l'importance du sujet exigeait, le rapport présenté à la Convention au nom du comité judiciaire. Ce travail est volumineux, mais il est évidemment le résultat de compromis, ce qui fait qu'il manque d'unité dans les vues. D'autre part, il est trop long pour un chapitre de constitution et pas assez complet pour un code judiciaire. Nous n'entreprendrons pas d'en faire la critique article par article et nous nous bornerons à signaler à l'attention de la Convention les points du rapport que nous trouvons défectueux.

Indiquons tout d'abord une anomalie que nous ne nous expliquons que comme le résultat d'un compromis. Tandis que le comité propose d'enlever à l'élection la nomination de tous les juges depuis les juges de paix jusqu'aux juges de la Cour Suprême, ce que tous les hommes éclairés approuveront cordialement comme nous le faisons, il laisse à l'élection, c'est-à-dire au suffrage universel dont nous connaissons l'incompétence absolue en pareille matière, le soin de choisir les shérifs, les greffiers, les coroners, les constables.

Il y a là, évidemment, un manque de logique évident, car si le suffrage universel est incapable de choisir les juges, par le fait seul qu'il fera toujours passer les préférences politiques avant les mérites respectifs des candidats, il est encore plus incapable de bien choisir les shérifs, les greffiers, les coroners et les constables. L'expérience du passé ne l'a que trop prouvé. L'ordonnance projetée n'exige des candidats aucune autre condition que le citoyenneté et l'âge, de sorte que si elle était adoptée, nous verrions encore des shérifs et des greffiers âgés, sachant à peine signer leur nom, et faisant faire la besogne par d'autres.

C'est l'appât de ces places plus ou moins lucratives, laissées à l'élection, qui a le plus contribué à la démoralisation politique qui est la lèpre de la république américaine. C'est là la source des intrigues et des marchés qui engendrent la corruption et la vénalité. La réduction proposée des salaires diminuera le mal, mais elle ne le fera pas disparaître. Des places de mille à cinq mille dollars offertes à l'élection feront encore surgir des centaines d'aspirants qui se disputeront les candidatures par tous les moyens honnêtes et déshonnêtes.

Si la Convention veut faire disparaître la fraude des opérations électorales, il faut absolument qu'elle retire à l'élection toute place qui n'a pas un caractère politique. C'est une réforme indispensable et sa réalisation sera beaucoup plus d'efficacité que l'insertion dans le code pénal de pénalités qui restent presque toujours sans application.

Il est question d'accorder certains pouvoirs judiciaires aux greffiers et on n'exige pas même d'eux qu'ils sachent lire et écrire. Qu'ils se fassent être et c'est tout ce que la Convention demande

Il en est de même des shérifs, dont les fonctions sont si délicates. Il est vrai qu'on leur demande un cautionnement, ce qui n'est pas une garantie de moralité. Puisqu'on en fait les collecteurs de taxes, ne conviendrait-il pas d'en faire les subordonnés de l'autorité supérieure d'Etat. On laisse à la Cour Suprême le soin de choisir ses greffiers, ne pourrait-on accorder le même pouvoir aux autres cours. Quant aux coroners et aux constables, quelle raison a-t-on pour les faire élire par le peuple?

La seule raison qui ait pu porter le comité à maintenir le principe électif pour toutes ces fonctions, c'est le désir de ménager les politiciens et de conserver pour l'usage des chefs de parti les services d'un état-major d'agents actifs et dont le zèle est stimulé par l'intérêt personnel. Nous ne voyons pas d'autre raison que celle-là; or, si elle est unique, elle est détestable, car elle tend à jeter dans la balance des intérêts politiques et sociaux, le poids de sordides intérêts d'argent, ce qui ne sert qu'à fausser l'opinion publique.

Ceux qui, sous prétexte du respect dû aux principes démocratiques, ont tenu à conserver le suffrage illimité sans conditions, ignorent-ils sur quels hommes se sont portés les choix de ce suffrage universel dans les paroisses où dominent les majorités républicaines ignorantes? Ne comprennent-ils pas que, si le parti républicain se désorganise, les aspirants aux places lucratives trouveront dans ces masses des électeurs prêts à trafiquer de leurs votes? Pourquoi laisser subsister la possibilité de cette tentation?

Si les électeurs ne sont appelés à voter que pour les fonctionnaires qui constituent le gouvernement de l'Etat et pour les membres des assemblées, ils se laisseront guider par leurs préférences politiques ou personnelles, et il n'y aura ni raison de corruption d'un côté, ni disposition à la vénalité de l'autre. Nos mœurs politiques s'épureront et le niveau moral des électeurs s'élèvera, ce qui donnera plus d'autorité et de prestige aux élus. Les luttes des partis n'auront plus pour mobile l'appât des places d'argent et elles prendront un caractère plus noble et plus élevé.

Nous conjurons la Convention d'enlever de notre société politique, cette cause de corruption, ce véritable cancer, l'élection appliquée aux places non politiques.

L'organisation judiciaire proposée par le comité, est, si nous pouvons nous exprimer ainsi, la mauvaise application d'un bon principe. En limant le premier article qui établit une Cour Suprême, des Cours d'appel, des Cours de district et des Justices de paix, nous pensons que la Cour Suprême allait être transformée en une Cour de Cassation ne connaissant que des points de droit et pas des faits.

Il y est en ainsi mais trois degrés de juridiction: 1re instance, appel, pourvoi en cassation, avec deux exceptions:

1° Justice de paix en 1re instance pour les petites causes, appel devant les Cours de district, et pourvoi à la Cour Suprême pour violation de la loi.

2° Cours de district, 1re instance en dessous d'un certain chiffre, appel devant les Cours d'appel et pourvoi devant la Cour Suprême pour violation de la loi.

Ce n'est pas ainsi que le rapport a procédé.

La Cour Suprême en lieu d'être une simple Cour de Cassation, est en même temps une Cour d'appel pour les affaires dans lesquelles l'intérêt en litige est de plus de mille piastres et pour certaines affaires spéciales. De sorte que si nous comprenons bien l'article 3 rapproché de l'article 10, un procès de la valeur de $900 à $1000, jugé par une Cour de District, sera porté en appel devant la Cour d'appel qui statuera en dernier ressort; et un procès dépassant $1000 en valeur, sera porté en appel directement de la Cour de District à la Cour Suprême.

Ce système nous paraît défectueux, et nous craignons que les articles ne soient pas suffisamment expliqués.

Nous avons beaucoup d'autres observations à présenter sur ces importants sujet, nous en indiquerons trois sur lesquelles nous reviendrons.

Les cours d'appel devraient être composées de trois juges, afin d'éviter la disposition illogique de l'article 23 qui devrait disparaître.

Le choix des juges ne doit pas être limité au district, car rien n'est plus funeste que de donner à la magistrature un caractère sectionnal.

Les taux d'appel doivent être plus élevés, car il faut éviter la multiplicité des juridictions pour des affaires de peu d'importance.

P. S.—En écrivant l'article qui précède, nous pensons que la Convention dans sa séance d'hier, aurait à peine entamé la discussion générale du rapport et que nos observations arriveraient à temps. Mais dans la séance du matin seulement, 32 articles ont été adoptés, et si, à la séance du soir, on a été du même train, la Convention aura épuisé en une journée, un chapitre dont la discussion nous paraissait devoir durer une semaine. Mais si on est allé vite, on n'a pas été pour bien faire. On verra que la Convention a décidé de faire élire les juges de district par le peuple. Nous espérons qu'elle reviendra sur ce vote, car il serait profondément regrettable que la nouvelle constitution ne nous donnât pas une des principales réformes attendues.

MASS-MEETING SUR LA PLACE LAFAYETTE.

Nous rappelons à nos lecteurs l'importance du mass-meeting qui aura lieu ce soir, à sept heures et demie, sur la place Lafayette. Tous les habitants de cette ville sont intéressés à la réduction du fardeau de la dette. Que tous aillent donc faire acte de présence et grossir les rangs de la manifestation populaire.

Promenade concert au Fort Espagnol, mardi et jeudi soir, 15 et 17 juillet.

Toujours préparées, on n'a pas à se entre.... Shaddies.

LA VUE DE L'INTERIEUR DU CORPS

Nous insérons la lettre suivante, mais en rappelant à notre correspondant que des expériences faites avec la lumière de calcium, croyons-nous, ont déjà permis de voir à l'intérieur du corps humain. Le procédé dont veut parler notre correspondant, peut avoir le mérite d'être nouveau ou plus pratique, mais l'idée n'est pas nouvelle.

A Monsieur le rédacteur de l'*Abeille*.

Monsieur,

Je vous annonce une découverte au prix de laquelle celles de la vapeur et de l'électricité sont peu de chose—comme résultat pour le bien de l'espèce humaine.

Ne riez pas, je vous prie, et ne jetez pas des clameurs d'incrédulité à la lecture de ce qui suit:

Il s'agit de faire—de la médecine—une chose aussi exacte que la science mathématique, et cela au moyen de la vue, *la rue des yeux du corps!*

Ecoutez, monsieur;

Si, par un procédé quelconque, le médecin pouvait voir parfaitement l'intérieur du corps de son malade, aussi bien qu'un horloger peut voir les rouages d'une pendule, percez-vous qu'il serait difficile de traiter *à coup vûr*? Pourrait-il y avoir erreur de diagnostic? Ne saurait-on pas, immédiatement et *infailliblement*, à quoi l'on a affaire? Voyez-vous, en pensée, la profonde révolution et le miraculeux progrès accomplis à l'instant dans la thérapeutique? Et ne pourrait-on pas s'écrier: "Voilà donc enfin trouvée la guérison certaine et absolue dans *tous* les cas de maladies curables!...."

Eh bien, c'est de cela qu'il s'agit! Oui, il s'agit d'un procédé au moyen duquel peut être rendu transparent le corps humain vivant, et cela pendant plus de temps qu'il n'en faut pour en examiner à loisir tous les organes? Qu'en dites-vous.... et qu'en dira-t-on? Obtenir la transparence d'un corps opaque!....

Maintenant, peu importe que cette lumière céleste, insérée pour ainsi dire dans un procédé humain, brille pour la première fois ici plutôt qu'ailleurs! Qu'importe que le journal l'*Abeille* de la Nouvelle-Orléans en fasse l'annonce le premier dans le monde? Qu'importe que l'homme qui a reçu ce don soit riche ou pauvre, indigent ou sans pouvoir, célèbre ou inconnu.... ou méconnu? Le grand fait se résume ainsi: *Toutes* les maladies curables seront *infailliblement* guéries!

La seule étude sérieuse qu'aura à faire le médecin pour celle des meilleures agents de guérison, pour les cas exposés à sa vue comme, je le répète, sont exposés des rouages dans une horloge ouverte! Comprend-on que, avec ce secours (que j'ose appeler divin), il sera facile d'arracher à la mort quatre-vingt-dix malades sur cent,—à peu près le nombre de ceux qu'on perd, faute de savoir ce qu'ils ont réellement?

La seule condition pour que le regard du praticien pénètre dans le corps du malade, c'est que celui-ci soit tenu *debout* pendant l'exploration. Or, la chose peut toujours se faire, soit au moyen de lyre, soit par le secours d'un appareil spécial.....

Quel est ce PROCÉDÉ?.....

Là, monsieur, je m'arrête. C'est assez pour cette fois. Nous sommes gens de revue, et vous agrée de mes nouvelles quand il en sera temps.....

Mon nom est si petit à côté d'une chose si colossale, que je ne vaux pas le livrer trop vite au public. Pour vous, monsieur, qui devez le connaître dès à présent, je l'écris à part, sous cette même enveloppe, persuadé que vous ne le divulguerez pas sans mon satisfaction.

Et, sur ce, je vous salue cordialement.

Promenade concert au Fort Espagnol, mardi et jeudi soir, 15 et 17 juillet.

Si vous voulez un bon piano, adressez-vous à Werlein, 135 Canal. Ne prêtez pas l'oreille à ce que l'on pourrait vous dire au-dehors, mais allez voir par vos propres yeux. Les affaires de M. Werlein ont doublé depuis un an. Il vous donnera pleine satisfaction. Vous trouverez chez lui des pianos de Chickering, de Mathushek, de Hale, de Pleyel, etc., ainsi que des pianos d'occasion. On échange aussi. Les prix sont bas et les conditions de paiement faciles et libérales.

Promenade concert au Fort Espagnol, mardi et jeudi soir, 15 et 17 juillet.

Je suis fatigué de la nourriture que je prends ....'espagnol les Rochers.

Promenade concert au Fort Espagnol, mardi et jeudi soir, 15 et 17 juillet.

TD—Un témoin parentel de la principale avenue par laquelle s'échappent les malfaiteurs que le système humain nature est actellement subversif de la régularité parmi les autres organes. Que la constipation devienne chronique et, sous compter Pistolesque danger de Déplacement des bagages ici de leur abondante trésor, la jeunesse et le pouvoir de ceux, le fait sera compte gît, le quoi et l'action cervoyé supplémentée par le bile, qui vient pour les jus de l'estomac. Il y a encore d'autres malheureuses conséquences. Les "Hépatiques et Stomachs Bitters," tonique du premier ordre, complètement en résultat ap répétément à la santé, ordonné le mal, ils ne sont chaque. Intéressant efficaces pour dissiper les désordres, les signaux, et l'action vacillante peut bien, guérir constipation des bagages. Ils remplissent la puissance nerveuse, soulagent l'appétit, accélèrent les progrès d'une dérangeant poisons, rétablissent les indigestion de l'âge et sont un agréable stimulant pour l'appétit.

Promenade concert au Fort Espagnol, mardi et jeudi soir, 15 et 17 juillet.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nouvelle-Orléans, 15 juillet.—Température stationnaire en plus élevée, vents du sud, temps clair ou partiellement couvert.

Température du 14 juillet 1879.

Thermomètre de C. Dufilho, Opticien, Pharmacien.

	Fahrenheit.	Centigrade
6 heures du matin	76	24
Midi	90	32
3 P. M.	92	33
6 P. M.	87	30

Moyenne météorologique.

Lundi, 14 juillet, 8 h. 45 P. M.

Température (Fahrenheit) dans les villes suivantes:

Augusta, Géo.	88	Louisville, Ky.	83
Atlanta	84	Memphis, Tenn	89
Charleston, Sac.	101	Mobile, Ala.	87
Galena, Ill.	86	Montgomery, Ala.	88
Galveston, Texas	89	Nashville, Tenn.	84
Cincinnati, O.	91	New Orleans, La.	91
Davenport, Iowa	91	Oswego, N.Y.	78
Dubuque, Iowa	91	Pittsburgh, Pa.	82
Galveston, Texas	89	Savannah, Géo.	83
Helena, Ark.	90	Shreveport, La.	96
Keokuk, Iowa	87	St Louis, Mo.	85
Key West, Fla.	90	St Paul, Minn.	80
La Crosse, Wi.	91	Vicksburg, Miss.	92
Leavenworth, Kas.	91	Yankton, D. T.	84

Hauteur des eaux au-dessus de l'étiage (eaux les plus basses).

Augusta	2.10	Nashville, Tenn	0.11
Cairo, Ill.	15.05	New Orleans*	11.00
Chattanooga, T.	4.00	Omaha, Neb.	12.08
Davenport, I.	7.09	Pittsburgh, Pa.	4.04
St Louis, Mo.	5.03	Shreveport, La.	4.00
Galveston, Wis.	7.01	St Louis, Mo.	12.10
Leavenworth, K	13.02	St Paul, Minn.	0.11
Louisville, Ky.	4.02	Vicksburg, Miss	27.07
Memphis, Tenn	11.11	Yankton	10.00

* Au-dessous du niveau des hautes eaux de 1874.

GEORGE H. ROHR,
Sergent Signal Corps U. S. A.

Mariages, naissances et décès inscrits au Bureau de Santé dans les dernières quarante-huit heures:

MARIAGES.—Georges Unger à Mme Catherine Koll,
Georges W. Prades à Mlle Marceline Dangaugne,
Peter Rosenthal à Mlle Mary Burns,
Henry H. Fray à Mlle Mary Dalley,
Dominick Sanchez à Mlle Mary Collins,
Frederick A. Seidenstricker à Mlle Mary Koll,
Leslie Robb à Mlle M. Louise Pike.

NAISSANCES.—Mme Oscar Lotten, un garçon,
Mme John R. Byrnes, une fille,
" Jacob Rapps, une fille,
" Leopold Rosenmann, une fille,
" John Mendot, un garçon,
" Theodore Ottendorfer, une fille,
" Léonce Chauvin, un garçon,
" Ferdinand E. Reiloff, une fille,
" Eugène Martin, un garçon,
" Tomy Quesy un garçon,
" Philip Wallsinger, un garçon,
" Charles A. Andersen, une fille,
" Albert Neuder, un garçon,
" Jacob Fraintick, un garçon.

DÉCÈS.—Mme Catherine Gettumann, 47 ans,
Mary M. Barlach, 11 mois,
Louise Smith, c., 15 mois,
Mlle Margaret Mahoney, 27 ans,
Joseph Grenell, 30 mois,
Mary Williams, c., 4 ans,
Pierre E. S. Sanchez, 67 ans,
Mme Félicité A. Ribet, 78 ans,
John G. L. Kruse, 59 ans,
Louis F. Pierre, c., 10 ans,
Georgiana Carter, c., 3 mois,
Eugénie Fortuna, c., 18 mois,
Madeleine Dumarier, 18 heures,
Milton Bell, c., 9 ans,
George Bell, 29 ans,
Mme Virginie Wiehle, 72 ans,
Joe Holmes, c., 53 ans,
Annie Bauer, 13 mois,
Frank Rabasseur, 65 ans,
Mlle Emma Smith, 21 ans,
Jumeaux mâles de W. G. James, 6 heures,
Edward Chenesing, 21 jours,
Charles Choity, 75 ans,
John Henry Burmeister, 8 mois,
Paul Bonet, c., 9 mois,
Richer Hall, 2 mois,
F. Robinson, c., 1 an,
Mme Eugène Peychaud, 50 ans.

Rapport mortuaire.—Il est mort à la Nouvelle-Orléans, pendant la dernière semaine, 105 personnes, dont 66 de race blanche, 38 de race de couleur, une âgée de plus de 100 ans, 3 de congestion cérébrale, 3 d'apoplexie, 4 de trismus nascentium, 3 de maladies du cœur, 3 dentition, 5 entérite, 8 de dysenterie, 4 débilité infantile, les autres de maladies diverses.

Naissances: 45 de race blanche, 12 de race de couleur, total 57. Mort-né, 7.

Course de skiffs sur le fleuve.—A la bonne heure! voilà un spectacle qui ne nous oblige pas à gagner le lac où même à nous transporter plus loin pour voir une course de skiffs. Les habitants du Troisième District ont pu la voir de leurs fenêtres sans se déranger et sans s'exposer aux rayons fort importuns d'un soleil couchant, qui vous éparge l'occiput mais qui vous grille le nez, les joues et le menton. Le concours, a eu lieu dimanche soir entre les membres du Columbia Skiff Club, partant de la rue du Canal et allant jusqu'à la rue d'Enghien, pour un prix de $20 et un drapeau de soie bleue, présenté par les jeunes dames du Troisième District.

Il y a eu quatre entrées, les skiffs Alice, Joe Oliver, Red Warrior, et L. P.—MM. F. J. Roth et Thos. Anthony étaient les juges en cette occasion. Bien que le skiff "Alice" fut évidemment le favori, il n'est arrivé au but que le dernier. Les honneurs de la course ont été pour le "Red Warrior"; après lui venant à un quart de longueur L. P., Joe Oliver, quatre longueurs et enfin Alice qui avait permis au "Red Warrior" de la laisser à un quart de mille en arrière.

Baie St-Louis.—Il y a eu aussi une course de bateaux, bateaux dits hermaphrodites, à la Baie St. Louis, dimanche dernier, pour un prix de $100 qui a été gagné par l'amiral A., commandé par John Lucich; le Rolie, par Frank Lucich, venant en second; Mathilda, par J. J. Rassetto, en troisième, et Emma, par Chas Wolkart, en dernier. Cette régate avait attiré une foule immense de curieux à la Baie.

Une noyade.—Dimanche, sur les 9 heures du soir, M. Fucich, qui était avec sa femme dans un wagon, rue du Canal, attendant l'arrivée du train de Mobile, s'est vu obligé d'administrer une noyade d'importance à un nègre qui avait profité d'un moment d'absence du maître pour tirer la cheville de Mme Fucich. Le mari de cette dame, apprenant ce que le nègre avait osé faire, et le voyant encore dans le voisinage du wagon, s'est dirigé vers Pincolent et lui a appliqué quelques coups de fouet, qu'il a reçus sans mot dire et sans plainte. Ce nègre, évidemment se corrigera, car il paraissait éprouver le double sentiment de sa culpabilité et de la justice.

Sauvé.—Samedi, vers les 4 heures du soir, le fils de Henry Burhardt, Charles Frederick âgé de 10 ans, était tombé du quai de la rue d'Enghien dans le fleuve, et allait indubitablement se noyer, car il avait déjà disparu sous l'eau une fois ou deux, quand M. Patrick Gleason, informé du danger que courait le petit garçon, se jette à l'eau et le saisissant au moment où il reparaissait pour la troisième fois, le pousse à terre et le dépose sur le quai. Frederick, après avoir rendu l'eau qu'il avait bue en extrême abondance, se jette aux pieds de M. Gleason et le remercie chaleureusement de lui avoir sauvé la vie.

Une mêlée.—Birney Bill et Jim Arkinea, après une sérieuse prise de langue, allaient en venir aux mains, rue Jackson près du fleuve du Quatrième District, lorsque l'officier Frontez et le surnuméraire Heine interviennent et empêchent les tapageurs pour les conduire à la geôle. Mais les tapageurs avaient des amis présents qui prenant leur parti et les protégent contre la police. De là une mêlée générale où la police, inférieure en nombre, a le dessous. Les officiers se retirent donc avec des habits déchirés. Mais l'affaire n'en finira pas là, car il faut bien qu'en tout cas force reste à la loi. Des affidavits ont été faits contre les batailleurs et perturbateurs et l'on espère qu'une demi-douzaine d'entre eux iront faire connaissance avec les cellules de la prison de paroisse.

Association de Bienfaisance du Hope du 2e District.—Cette association de bienfaisance du 2e district a procédé hier à l'installation de ses officiers dont voici la liste nominale:

G. Delamore, président, Jas. Hoin, vice-président, J. L. Newman, secrétaire, F. Zinser, trésorier, J. McDonnell, grand marshal.

Nous respectons la société de nous avoir donné une sérénade en passant hier soir devant nos bureaux.

Garrotage.—Hier matin vers 1 heure, l'officier Morrison et J. McKenzie entendent un sifflet de police, accourent à l'embouchure des rues Rampart et Canal d'où le sifflement partait. Là, ils trouvent un nommé Robert Polk qui les invite à arrêter P. Barfields qu'il tenait, et qu'il accuse d'avoir eu envers lui des intentions de garrotage, de concert avec trois autres individus. Les officiers prétent Barfields qui semble avoirce se qu'on lui reproche, en se protestant pour contre, et l'emmènent au violon. Les trois autres, qui avaient fui, sont F. Hennigan et Joe Russell et un nommé Gregson, très connus de la police, qui ne tarderont pas à être coffrés.

Le meeting de ce soir.—Ce meeting intéresse tout le monde, excepté les porteurs de bons frauduleux et illégaux. Il intéresse tous ceux qui payent des taxes directes ou indirectes, réelles ou personnelles et qui tiennent à conserver pour leurs familles le peu qui leur reste aujourd'hui. Il intéresse ceux qui ne payent aucune taxe mais auxquels les propriétaires ruinés ne peuvent plus offrir un travail convenablement rémunéré. C'est là une taxe indirecte et la plus forte de toutes, car sans travail pour beaucoup de gens, c'est faim sans pain. Pourquoi ces hommes voudraient-ils payer des dettes qui n'ont été contractées ni pour eux ni pour le peuple et supporter indirectement une part de ces taxes qu'on lève depuis douze ans dans l'intérêt exclusif des financiers et des officiers publics?

Comme il n'est pas permis de supposer que le peuple veuille se manquer à lui-même dans cette grande circonstance, ni qu'il veuille prendre de gaîté de cœur la part de ses ennemis, nous espérons qu'il se réunira ce soir en masse sur la place Lafayette et qu'il appuyera l'appel qui a soutenu jusqu'ici les réformateurs patriotes de la Convention: c'est qu'on ne peut livrer plus longtemps à un jeu aléatoire de 36 millions de bons un peuple qui n'a plus que la dixième partie de ses ressources d'autrefois. Il ne s'agit pas ici de politique, mais d'intérêts vitaux; il s'agit aussi de justice, d'honnêteté et de bonne foi; il s'agit enfin de sauver l'Etat en le libérant des entraves dont on l'a entouré et les dépenses dont l'a accablé. C'est presque la vie ou la mort; qu'on se le dise, et surtout qu'on se rende au meeting pour protester contre ces dettes frauduleuses et contre ces taxes criminelles qu'on veut nous imposer pour en servir l'intérêt!

Hôtel-de-Ville.—Le maire Patton est de retour et on l'a vu à son bureau hier matin. Il est malheureux que cela coïncide avec les préparatifs que font les commis dans la salle du Conseil pour le tirage des bons à prime qui doit avoir lieu aujourd'hui à 10 heures du matin. On dirait que le maire favorise ce tirage et qu'il prend peu de souci des pauvres contribuables qui en font les frais. La vérité est que le maire Patton aime fort peu les bons à prime et si son retour coïncide avec le tirage, c'est que la loi ordonne qu'il ait lieu en sa présence.

Plaintes contre le Bureau de Santé.—Nous avons reçu hier une lettre pleine de récriminations amères contre le Bureau de Santé qui, entre autres droits, s'arroge celui de délivrer des permis pour le nettoyage des fosses, dans un moment où le commerce est nul, la quarantaine empêchant tout trafic. La lettre est vive et nous ne pouvons qu'en indiquer très imparfaitement le contenu.

Incendie.—A onze heures et demie hier soir, le feu a éclaté à l'étage supérieur de la maison en briques située au No 24 de l'Allée Commerciale, près la rue St. Charles, maison occupée par un graveur du nom de Peterson.

Avant que les pompiers aient pu se rendre maîtres du feu, il avait déjà consumé la bâtisse; où il a pris naissance, et endommagé plusieurs maisons voisines. Le ragmain du journaux de M. Hotly, le bureau du "Odorless Excavating Co.," le magasin de bijouterie de M. A. M. Hill, le magasin de peinture de M. Roane, le restaurant connu sous le nom de "New York Kitchen," tenu par Wm. Meyers, ont tous subi de fortes avaries.

La perte est évaluée approximativement, à $30,000. L'hôtre avancée à laquelle nous traçons ces lignes, une heure du matin, ne nous permet pas de recueillir des renseignements plus précis que ceux qui précèdent. L'origine de l'incendie est ignorée.

Destruction par le feu.—Une explosion de lampe à huile de charbon a mis le feu, hier matin sur les trois heures, à une maison basse en bois, rue des Magasins, entre les rues Valence et Bordeaux. La maison a été entièrement détruite avec tous les meubles qu'elle contenait. Elle appartenait à Robert Rodriguez et était occupée par Mme M. T. Kimball. Pas d'assurance. La perte sur la bâtisse est estimée à $1200. Les flammes se sont communiquées de là à une maison basse voisine, appartenant à L. Wolf, occupée par lui, et qui a été également détruite. Perte $600, couverte par une police d'assurance à la compagnie Germania. Les meubles ont été sauvés.

Club de la démocratie française.—Ce club a entretenu brillamment ses amis, dimanche, au jardin Magnolia. Les visiteurs et les invités étaient fort nombreux et la fête s'est passée avec beaucoup d'animation et d'entrain et un ordre parfait. Il y avait plus de danseurs que la salle ne pouvait en contenir et la musique était excellente, par c'est la bande même du théâtre de l'Académie de Musique qui avait été engagée pour cette grande occasion.

Tentative d'incendie.—Dimanche dans la nuit, le feu a pris dans une vieille cabane sur la Levée devant la rue Thalie, employée comme local pour un entrepôt d'huile par M. Hutchison, entrepreneur. M. Steve O'Leary, qui avait vu les flammes, les a éteintes sans donner l'alarme. Un vieux nègre qui occupait une chambre dans la cabane, n'a pas été vu dans la journée du dimanche, et de nombreuses piles de bois, saturées d'huile de charbon, trouvées en dedans de la bâtisse, prouvent que le feu avait été mis tout exprès.

Accident.—Dimanche, sur les 5 heures du soir, un petit garçon qui avait voulu se hisser sur le dernier char du train de la rue du Canal, quand il passait devant la rue Franklin, est tombé et a eu le pied très maltraité par une des roues. Il a été transporté à l'hôpital où le Dr Pratts, après avoir examiné la lésion, a dit qu'il ne croyait pas que l'amputation fut nécessaire. Le petit garçon a été pansé et emmené chez lui rue Bud-Remparts 125.

Mandeville.—Le steamer Héroïne a transporté de nombreux passagers dimanche dernier à Mandeville et tous ceux qui se sont arrêtés au Jardin de Bière, près du débarcadère, étaient revenus enchantés. Ils y ont bu à la santé le verre une bière excellente et à la glace, et ils y ont trouvé un restaurant fameux ouvert à toute heure, aux prix les plus modérés. Vraiment, M. Frappart a su donner à son établissement une popularité véritable.

Nous prévenons les voyageurs qu'à un ou deux lieus, en arrière du Jardin de Bière, il y a une grocerie ancienne et renommée, tenue par M. A. Querbes et que nous recommandons à ceux qui veulent se donner un pique-nique de famille à l'ombre des bois. Cette grocerie est abondamment fournie de vins et d'articles alimentaires et elle les offre aux consommateurs aux prix du marché de la Nlle-Orléans.

Ventes immobilières aux bureaux de l'auctioneer des échéances:

Succession de J. S. Simonds à W. S. B. Levy, un terrain et bâtisses, compris entre les rues Philip, Prytania, Jackson et St-Charles.....$8,525
F. Schwaner et al. à Jos W. E. Welch, un terrain et bâtisses, compris entre les rues Magazine, Prosper, Chiltons et Mandeville.....$356
Succession de Verve Hugh E. Duffy à H. Berry, un terrain et bâtisses, compris entre les rues Bordeaux, Gossen, Franklin et Canal.....$5,500
Succession à Annette Duparcelle, un terrain et bâtisses compris entre les rues Bandel, Congress, Franklin et Gossen.....$1,225
John G. Pilbeler à Joseph Bartel, huit lots vides et bâtisses, compris entre l'Avenue Longpre, les rues Havana, Magistrat et Law.....$635
Vente de shérif (Frédéric Schrimpf) à Vente François Bancell un terrain et bâtisses, compris entre les rues Bienville, Broad, Canal et Wiltz.....$816
William Rooney à Edward Burke, un terrain compris entre les rues Jackson, Jordaine, Claiborne et Magnolia.....$95
Mme Richard Gordon à Edward Burke, un terrain et bâtisses, compris entre les rues Clara, Sacramento, Willow et Tchoupitoulas.....$216
John F. G. Ross à Mlle Mary A. Mosby, un terrain et bâtisses, compris entre les rues New Camp, Féliciété, Ste-Marie et Chestnut.....$9,500

Si jeunes je cours d'amour.....Quoi?.....les bedines.

Promenade concert au Fort Espagnol, mardi et jeudi soir, 15 et 17 juillet.

Depuis plus de trente ans, il est fait usage du sirop opiumé de Mme Soupenne dans la France. Il doit sa réputation des enfants, soulage leur souffrance, hâte la dentition, prévient la convulsions et la diarrhée qui résultent de la dentition. Chaque enfant qui souffre de douleurs d'estomac, de colique, de vers, de toux, de difficulté de respirer, doit être soulagé par le sirop opiumé de Mme Soupenne.

AVIS.

Nlle Orléans, 11 juillet 1879.

TOUTES les personnes ayant des réclamations contre la succession JULES DERIS sont priées de les remettre le 21 du courant, à midi, au magasin du décédé, pour faire un compte leurs comptes, de même toutes les personnes ayant des dettes à la dite succession, sont priées de vouloir régler dans le plus bref délai.

JOS. RICHI,
Liquidateur nommé par la Chambre Cour Judiciaire.
11juil—15,17,20 Lots Nos 14 64.

Décédée, lundi matin 14 juillet 1879, Madame veuve EUGÈNE PEYCHAUD, née Pauline Furstall. Les amis de ces connaissances des familles Peychaud, Furstall, Fortier et Mandeau, sont prié d'assister à ces funérailles qui auront lieu ce matin 15 juillet à 9 heures et demie précises.

Le convoi partira de sa dernière résidence, 212 rue de Chartres entre les rues Hospital et Quartier.

AVIS.

Nouvelle-Orléans, 14 juillet 1879.

LE soussigné certifie qu'il avait en collection pour le compte de Nicholas Harting, de Brooklyn, N. Y., le billet entier No 16,511, émigré à numéros simples, "classe G," de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, qui a gagné le Premier Gros Lot de Trente Mille Piastres, mardi, le 8 juillet 1879. Le dit billet ayant été vendu en coupons de deux piastres en bureau de M. A. Dauphin, No. 319, Broadway, New York, et que le montant lui en a été payé en un chèque sur la Louisiana National Bank par présentation du billet aux bureaux de la Compagnie.

Nom: T. M. WESTCOAT.
Résidence: Agent de la compagnie d'Express du Sud, Nouvelle-Orléans, La.

15 juil—2t PP

AVIS.

Nouvelle-Orléans, 12 juillet 1879.

LE soussigné certifie qu'il avait en collection pour le compte de Wm W. Conn de New-York, une moitié du billet No 67,499, émigré à numéros simples, "Classe G", de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, qui a gagné le troisième Gros Lot de Cinq Mille Piastres, mardi, le 8 juillet 1879, le dit billet ayant coûté la somme d'une piastre en bureau de M. A. Dauphin, No 319 Broadway, New York, et que le montant lui en a été payé par un chèque sur la Louisiana National Bank, par présentation du billet aux bureaux de la Compagnie.

Nom: T. M. WESTCOAT.
Résidence: Agent de la compagnie d'Express du Sud, Nlle-Orléans, La.

15 juil—2t PP

GRAINES, GRAINES,

Graines de Navets de la nouvelle récolte, de D. Landreth fils, Philadelphie.

VIENNENT d'être reçues, toutes sortes de graines de navets, récoltées en 1879, et à vendre en quantités à la convenance des acheteurs. Prix spéciaux faits aux marchands de la campagne.

—AUSSI—

Un assortiment des GRAINES de la saison, fraîches et véritables.

Commandes par la malle solicitées.

E. P. VIRGIN, Agent,
Magasin de Graines, 56 rue Gravier, Nouvelle-Orléans.

15 juil.—6t

Mass-Meeting

Tous ceux qui sont opposés à la continuation de nos impôts exorbitants;

Tous ceux qui sont opposés à ce qu'un recensement frauduleux et illégal;

Tous les contribuables ignorés,

Tous les ouvriers dont les salaires ou l'emploi ont été diminués par une taxation exagérée,

Tous ceux qui sont en faveur de limiter la taxe à deux à cinq mille et la taxe municipale à dix mille,

Tous ceux qui croient que le peuple a quelques droits, que les propriétaires de la propriété publique doivent respecter ceux qui vivent à prendre part à ce

MASS-MEETING

Qui aura lieu sur la PLACE LAFAYETTE

MARDI SOIR, 15 JUILLET,

A sept heures et demie.

13 juillet—2t

PROMENADE-CONCERT

—AU—

Fort Espagnol

Mardi et Jeudi soir, 15 et 17 Juillet.

Après 8 heures et demie du soir, les trains partiront toutes les 20 minutes. Le dernier train partira de Lee à 11 heures 10 minutes du soir.

LE PROGRAMME SERA INSTRUCTIF.

12juil—1m

Association Howard.

Au meeting annuel tenu le 7 juillet 1879, les membres mentionnés et dessous ont été élus pour l'année suivante:

Président—J. M. VANDEGRIFF,
Vice-Président—FRED. H. CLINEN,
Secrétaire—W. H. SOUTHMAYD,
Trésorier—S. S. NEWMAN.

BUREAU DES DIRECTEURS.

(Officiers Ex-officio.)

HENRY GINDRE, T. GEMERELLY,
J. R. VINET, J. M. COOS,
GEO. A. PIKE.

COMITÉ DE BIENFAISANCE.

JOHN H. PIKE, JULES ALDIGÉ,
JOHN H. PAYNE.

F. B. SOUTHMAYD,
Secrétaire H. A.

LES soussignés ont l'honneur d'annoncer à leurs amis et au public en général qu'ils ont transféré leur commerce du No 41 rue Bienville au No 73 de la même rue.